



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2009

**A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE
DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :**

PROJET DE LOI

Lutte contre la piraterie et exercice des pouvoirs de police de l'Etat en mer

**ACCORDS INTERNATIONAUX
ET AUTRES TEXTES**

COMMUNICATIONS

La mise en œuvre du crédit exceptionnel d'impôt sur le revenu

La rentrée scolaire

Pôle emploi : les mesures prises pour faire face à la rentrée

**MESURES D'ORDRE
INDIVIDUEL**



PROJET DE LOI

LUTTE CONTRE LA PIRATERIE ET EXERCICE DES POUVOIRS DE POLICE DE L'ÉTAT EN MER

Le ministre de la défense a présenté un projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'Etat en mer.

Dans un contexte de recrudescence des actes de piraterie, notamment dans l'océan Indien, l'efficacité de la lutte contre la piraterie nécessite de renforcer les capacités d'intervention de l'Etat français, en particulier en haute mer.

En conformité avec la convention des Nations unies sur le droit de la mer, dite convention « de Montego Bay », le projet de loi donne un cadre juridique précis à la répression des actes de piraterie. Il confère notamment aux commandants des navires de la marine nationale des prérogatives leur permettant de prendre en haute mer et dans les espaces maritimes ne relevant de la juridiction d'aucun Etat, les mesures adaptées à l'exercice des pouvoirs de police de l'Etat en mer.

Les mêmes autorités, agissant sous le contrôle de l'autorité judiciaire, seront habilitées à constater les crimes et délits de piraterie et à en appréhender les auteurs pour les faire juger.

La compétence des juridictions françaises pourra être retenue pour les faits de piraterie, lorsque les auteurs et les complices sont appréhendés par des agents français et qu'aucun autre Etat n'exerce sa compétence.



ACCORDS INTERNATIONAUX ET AUTRES TEXTES

Le conseil des ministres a également examiné le texte suivant :

- Décret modifiant le décret n° 2005-367 du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'équipement (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat).

Ce décret s'inscrit dans la politique visant à ouvrir les viviers des grands corps. Il élargit l'accès au grade d'inspecteur général et étend à ce grade la possibilité d'accueil en détachement.



COMMUNICATION

**LA MISE EN ŒUVRE DU CREDIT EXCEPTIONNEL D'IMPOT
SUR LE REVENU**

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a présenté une communication relative à la mise en œuvre du crédit exceptionnel d'impôt sur le revenu.

Ce crédit d'impôt a été institué par la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 en faveur des contribuables les plus touchés par la crise économique.

Il se traduit par un allègement des deux tiers de l'impôt sur les revenus de 2008 des foyers qui sont imposés dans la tranche marginale à 5,5% et par un allègement dégressif pour ceux qui sont imposés dans le bas de la tranche marginale à 14%.

Au total, environ 5,5 millions de foyers ont bénéficié de cette mesure de soutien au pouvoir d'achat des ménages, pour un montant total de près d'un milliard d'euros.

Ce crédit d'impôt est mentionné sur l'avis d'imposition et expliqué à ses bénéficiaires dans un courrier joint à l'avis d'imposition.



COMMUNICATION

LA RENTREE SCOLAIRE

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, a présenté une communication relative à la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire 2009, qui concerne 12 millions d'élèves et 857 000 enseignants, est marquée par l'approfondissement des réformes engagées depuis 2007.

Le baccalauréat professionnel en trois ans est généralisé, après une expérimentation en 2008. Cette réforme contribuera à élever le niveau de qualification de nos jeunes, à favoriser leur intégration professionnelle et à lutter contre les sorties sans qualification.

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place à partir de 2007 continuent de se développer, qu'il s'agisse de l'aide personnalisée dans le premier degré, de l'accompagnement éducatif ou de l'accompagnement des élèves handicapés.

Par ailleurs, de nouveaux programmes entrent en vigueur au collège et l'enseignement de l'histoire des arts devient obligatoire pour tous les collégiens et les lycéens, après avoir été mis en place à l'école élémentaire l'an dernier.

Au cours des mois à venir, le ministère de l'éducation nationale achèvera, en lien étroit avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la réforme des concours de recrutement des enseignants en vue d'une mise en place des nouveaux concours, comme prévu, à compter de la rentrée 2010. Dès cette semaine des groupes d'experts travailleront pour formuler des propositions sur la place des concours dans le calendrier de l'année universitaire, le contenu précis des épreuves et la forme que prendra la formation continue dans l'année qui suivra le recrutement.

Pour faire face à toute éventualité, le ministère de l'éducation nationale a établi un plan de prévention de la grippe A, qui s'inscrit dans le cadre défini par le comité interministériel de crise. Il définit les mesures de protection des élèves et des personnels, les modalités de traitement des cas groupés qui pourraient survenir dans les écoles et la façon dont serait, le cas échéant, assurée la continuité administrative et pédagogique.

Une cellule ministérielle de veille se tient prête à adapter le dispositif en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

2.-

L'année scolaire 2009-2010 sera également marquée par la rénovation du lycée général et technologique en vue de le rendre plus juste, plus ouvert et plus ambitieux. Les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves ont été invitées à faire part du regard qu'elles portent sur les rapports récents relatifs au lycée et à formuler leurs propres propositions. Des discussions vont s'engager dès à présent.

Dans l'enseignement agricole, qui accueille cette année plus de 173 000 élèves dans ses 845 établissements secondaires publics et privés, la rentrée scolaire 2009 sera marquée par la mise en œuvre des premiers baccalauréats professionnels en trois ans et des brevets de technicien supérieur agricole rénovés. Par ailleurs, des « Assises nationales de l'enseignement agricole public » seront organisées au cours de l'automne avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole afin de préciser les objectifs de cet enseignement et de garantir son identité.



COMMUNICATION

POLE EMPLOI : LES MESURES PRISES POUR FAIRE FACE A LA RENTREE

Le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi a présenté une communication relative à l'action de Pôle emploi, et, en particulier, aux mesures prises pour faire face à la rentrée.

Grâce à l'engagement de ses 47 000 agents et en dépit d'un contexte défavorable de forte remontée du chômage depuis l'automne 2008, des avancées substantielles ont été réalisées dans la mise en place de Pôle emploi.

Le déploiement des sites mixtes a progressé : 250 guichets uniques étaient opérationnels fin août. Le dispositif des aides à la recherche d'emploi a été unifié : celles-ci sont désormais identiques que le demandeur d'emploi soit ou non indemnisé.

La priorité de la rentrée est double : d'une part, poursuivre la fusion avec pour objectif de finaliser la mise en place des sites mixtes à l'automne ; d'autre part, apporter des améliorations tangibles en matière de qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi.

Le « zéro retard » en matière d'indemnisation est une règle absolue. Le stock de dossiers d'indemnisation en instance de traitement sera ramené de 50 000 en juillet à 30 000 dossiers en septembre, ce qui correspond à un jour standard de traitement.

L'accueil des demandeurs d'emploi, au téléphone ou en agence, sera amélioré.

Les prestations et les aides aux demandeurs d'emploi monteront en puissance, qu'il s'agisse des aides à la mobilité ou de l'offre de formation.

L'ensemble de ces objectifs fera l'objet d'un pilotage mensuel rigoureux. Pour les atteindre, Pôle emploi a été doté de moyens supplémentaires conséquents : 1840 agents supplémentaires ont été recrutés cet été, auxquels il faut ajouter 500 contrats aidés pour l'accueil et l'animation au sein des agences et 500 agents recrutés en contrat à durée déterminée dans les plateformes téléphoniques régionales. Des opérateurs privés de placement ont été sélectionnés fin juillet afin d'assurer le placement de 320 000 demandeurs d'emploi sur deux ans.

Le renforcement des moyens de Pôle emploi lui permettra d'assurer pleinement le rôle qui lui est dévolu dans la mobilisation générale pour le déploiement des mesures anti-crise, qu'il s'agisse de la montée en puissance du contrat de transition professionnelle, de l'accompagnement renforcé des bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisé, de la prescription des contrats aidés ou encore de la mise en œuvre des mesures en faveur des jeunes et des allègements de charges en faveur des entreprises de moins de dix salariés.



MESURES D'ORDRE INDIVIDUEL

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du Premier ministre :

- **Mme Françoise BOUYGARD**, administratrice civile hors classe, est nommée conseiller maître à la Cour des comptes (3^{ème} tour) ;

- **M. Francis SAUDUBRAY**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (hors tour) ;

- **M. Olivier BRAULT**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (hors tour) ;

- **Mme Sylvie VERGNET**, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée conseiller maître à la Cour des comptes (1^{er} tour intérieur) ;

- **M. Paul HERNU**, président de section de chambre régionale des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (18^{ème} tour) ;

- **M. Vincent FELLER**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (2^{ème} tour intérieur) ;

- **M. Jean-Christophe CHOUVET**, ministre plénipotentiaire de 2^{ème} classe, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (3^{ème} tour) ;

- **M. Jean-Pierre VIOLA**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes (1^{er} tour intérieur) ;

- **Mme Catherine DÉMIER**, conseillère référendaire à la Cour des comptes, est nommée conseiller maître à la Cour des comptes (2^{ème} tour intérieur).

Sur proposition de la ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice :

- **M. Michel THÉNAULT**, préfet hors classe, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (tour extérieur) ;

- **M. Fabien RAYNAUD**, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire (1^{er} tour intérieur) ;

.../...

2.-

- **Mme Isabelle DE SILVA**, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommée conseiller d'Etat en service ordinaire (2^{ème} tour intérieur) ;

- **M. Christian DUPUY**, avocat, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Sur proposition du ministre des affaires étrangères et européennes :

- il est mis fin aux fonctions de directeur d'Asie et d'Océanie exercées par **M. François DESCOUEYTE**, ministre plénipotentiaire de 1^{ère} classe, à compter du 15 septembre 2009. Il sera appelé à d'autres fonctions ;

- il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directrice des ressources humaines, directrice générale adjointe de l'administration exercées par **Mme Emmanuelle d'ACHON**, ministre plénipotentiaire de 2^{ème} classe, à compter du 8 septembre 2009 ;

- **M. Frédéric BALEINE du LAURENS**, ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé conseiller diplomatique du Gouvernement, à compter du 1^{er} novembre 2009, pour une période d'un an renouvelable.

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- **M. Marc FOUCAULT** est nommé inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (5^{ème} tour).